

Séance du mercredi 3 décembre 2025

Délibération n° 04_2025_133

Attribution d'une subvention 2026 à l'Abbaye de Noirlac, Centre culturel de rencontre et Établissement public de coopération culturelle - EPCC

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 3 décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUERE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Edith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Pouvoir à Daniel BÔNE
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Raphaël FOSSET Pouvoir à Noura ANGLADE
SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice	38	Secrétaire de séance : Gérard MARTEAU
Membres présents	33	
Membres votants	38	

Date de convocation : 19 novembre 2025

Date de l'affichage : 19 novembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 3 décembre 2025

Délibération n° 04_2025_133

Attribution d'une subvention 2026 à l'Abbaye de Noirlac, Centre culturel de rencontre et Établissement public de coopération culturelle - EPCC

Monsieur Didier DEVASSINE, Vice-Président présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux compétences des communautés de communes ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de France ;

Vu le projet de refonte des statuts de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Abbaye de Noirlac, engagé conjointement par le Département du Cher, la Région Centre-Val de Loire et l'État (DRAC Centre-Val de Loire) ;

Considérant que l'Abbaye de Noirlac constitue l'un des principaux sites culturels, patrimoniaux et touristiques du département du Cher, reconnu au niveau national et international comme Centre culturel de rencontre ;

Considérant que l'abbaye développe un projet artistique, éducatif et culturel structurant pour le territoire, accueillant plus de 40 000 visiteurs par an, proposant une programmation de qualité et menant des actions d'éducation artistique et culturelle à destination de nombreux élèves ;

Considérant que l'action de l'Abbaye de Noirlac contribue directement à l'attractivité touristique et culturelle de la Communauté de communes Cœur de France, génère des retombées économiques et participe à la vitalité du territoire rural ;

Considérant que la refonte des statuts de l'EPCC a pour objectif de renforcer sa gouvernance et d'élargir le cercle de ses membres afin d'assurer un développement cohérent à l'échelle territoriale ;

Considérant que la Communauté de communes Cœur de France est invitée à rejoindre l'EPCC à compter de 2027 et que, dans cette perspective, il est proposé de soutenir dès 2026 les actions menées sur le territoire ;

Considérant que l'EPCC sollicite, pour l'année 2026, une contribution de 40 000 €, correspondant à environ 2 € par habitant, permettant de consolider la programmation artistique, de renforcer les actions éducatives, d'accompagner les projets culturels de proximité et d'assurer la transition vers une gouvernance intégrant la Communauté de communes ;

Considérant que cette participation s'inscrit pleinement dans les objectifs communautaires en matière d'attractivité territoriale, de soutien aux équipements culturels majeurs et de développement de l'accès à la culture pour les habitants.

Le Conseil communautaire après, en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve l'attribution d'une subvention de 40 000 € à l'Abbaye de Noirlac, Centre culturel de rencontre et EPCC pour l'exercice 2026,**
- **autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,**

- autorise Monsieur le Président à inscrire les crédits « tourisme » 2026 de la Communauté de communes

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 018-200036135-20251203-04_2025_133-DE

Le Président,

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance,

Gérard MARTEAU

À l'attention de Monsieur François Bône,
Président de Communauté de communes Cœur
de France

Bruère Allichamps, le 7 novembre 2025

Objet : Demande de subvention 2026 – Abbaye de Noirlac

Monsieur le Président,

L'abbaye de Noirlac, Centre culturel de rencontre et Établissement public de coopération culturelle, développe depuis de nombreuses années un projet artistique, patrimonial et culturel au service du territoire.

Dans le cadre de la **refonte des statuts de l'EPCC**, engagée en concertation avec ses membres actuels – le **Département du Cher** (propriétaire de l'abbaye), la **Région Centre-Val de Loire** et l'**État (DRAC Centre-Val de Loire)** – la **Communauté de communes Cœur de France** est invitée à rejoindre les collectivités contributrices à l'horizon 2027.

En préfiguration de cette adhésion, et afin de soutenir dès à présent l'action culturelle, éducative et artistique menée sur le territoire, nous sollicitons dès 2026 une **participation de 40 000 euros**, soit l'équivalent d'environ **2 euros par habitant**.

Vous trouverez ci-joint une note de présentation de l'Abbaye de Noirlac et de son projet.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Elisabeth Sanson,
directrice

